

# Stage en responsabilité en milieu scolaire 2 (1/2 temps)

## Infos pratiques

- ECTS : 8.0
- Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- Méthodes d'enseignement : En présence
- Forme d'enseignement : Travail personnel
- Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

## Présentation

Le stage s'effectue selon deux modalités :

- Pour les étudiants.es « canoniques » : Ils.Elles sont considéré(e)s comme fonctionnaires-stagiaires et ont en charge des classes à mi-temps (i.e., 9 à 10 h par semaine), incluant ou non l'Association Sportive. Ils.Elles sont accompagnés.es par un tuteur académique appartenant le plus généralement à l'établissement d'accueil. Le stage se déroule sur une année scolaire entière les lundis, mercredis et/ou jeudi.
- Pour les étudiants.es en cursus adapté : le stage s'effectue en « pratique accompagnée » sur la ½ d'un emploi du temps (i.e., 9 à 10h par semaine), incluant ou non l'Association Sportive, sur 16 semaines allant du 7 octobre 2019 au 7 mars 2020 (la durée est donc d'environ 160 heures de pratique), les lundis, mercredis et/ou jeudis.

Principaux contenus :

- Les 20h de TD « d'analyse des pratiques de stage » permettent de construire et d'analyser les contenus d'enseignements et les pratiques.
- Cette formule filée sur l'année, ou entre octobre et février permet : de travailler avec une même classe sur 2 ou plusieurs cycles d'APSA ; de travailler sur l'unité et la cohérence de la notion de cycle d'apprentissages ; de connaître les élèves sur la durée en menant des observations et des analyses sur les comportements

élèves, sur leurs progrès ; de participer concrètement à la vie de l'établissement et prendre connaissance des différents dispositifs éducatifs locaux ; de construire un aller-retour entre expérience professionnelle et analyse de l'acte d'enseignement ; de construire progressivement les compétences pédagogiques de l'étudiant avec « le temps » de progresser sans être submergé par l'ensemble des tâches d'un enseignant à temps plein.

Les compétences visées sont principalement les 14 compétences du référentiel de compétences de l'enseignant (Arrêté du 1-7-2013, BO n°30 du 25 juillet 2013).

Le travail d'observation des élèves devra également permettre de nourrir les compétences relatives à « l'identification des comportements typiques des élèves » et des processus de remédiation pédagogique qui est l'élément central de l'épreuve d'oral 1 du CAPEPS.

## Évaluation

*Contrôle en Cours de Formation:*

- M2 « canonique » : 1 visite par un tuteur académique sur une leçon d'EPS (2 visites, 3 si nécessaire, sur l'année).
- M2 « AEU » : 1 visite sur l'année par un tuteur académique sur une leçon d'EPS (2 visites si nécessaire).

*Note :* Pour les M2 « canonique » et « AEU », cela engage la titularisation, car une note < 10 n'est pas compensable. L'avis de titularisation sera délivré à partir des évaluations académiques, du tuteur professionnel, du chef d'établissement et éventuellement de l'Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS.

- M2 « adapté » : 1 visite par un tuteur académique sur une leçon d'EPS.

## Bibliographie

Amade-Escot (C) : « Le didactique » Edition Revue EPS, 2007

Chalies (S) & Bertone (S) : « L'enseignement » Edition Revue EPS, 2008

Récopé (M) : « L'apprentissage » Edition Revue EPS, 2001

Seners (P) : « Enseigner des APS, du collège au lycée » Vigot, 1997

Seners (P) : « La leçon d'EPS », Vigot 1997

Sarthou (J-J) : « Enseigner l'EPS, de la réflexion didactique à l'action pédagogique », Actio 2003

Site web support : [https://apprendreeneps.wordpress.com/  
category/ressources/](https://apprendreeneps.wordpress.com/category/ressources/)

## Contact(s)

### > Arnaud Dumont

Responsable pédagogique  
adumont@parisnanterre.fr